



Ville et campagne...
AU NATUREL

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2018

"ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2018 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE JACQUES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 795 330 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS".

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 27 septembre 2018.

Donné à Lac-Etchemin, ce 1^{er} jour d'octobre 2018.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 180-2018 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal le 1^{er} jour d'octobre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour d'octobre 2018.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA